

"Mercredi, dernière séance du Comité CECA" dans Luxemburger Wort

Légende: Le 26 juin 2002 a lieu à Luxembourg la dernière séance ordinaire du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Ses tâches sont reprises par le Comité économique et social (CES). À l'expiration du Traité CECA le 23 juillet 2002, les réserves financières de la première Communauté européenne sont appliquées à la recherche dans les domaines du charbon et de l'acier.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 25.06.2002, Nr. 145; Jahrgang 155. Luxemburg: saint-paul luxembourg s.a. "Am Mittwoch letzte Sitzung des CECA-Ausschusses", p. 6.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/mercredi_derniere_seance_du_comite_ceca_dans_luxemburger_wort-fr-54b49475-48a8-40b4-ab24-ec4cbc3a13eb.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Mercredi, dernière séance du Comité CECA

L'actif de la CECA, d'un montant de 1,6 milliard d'euros, sera attribué à la recherche dans les secteurs du charbon et de l'acier

GeWe – Une fois l'orange pressée, on jette l'écorce. C'est avec une certaine mélancolie que les 108 membres du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA, vont faire cette semaine leurs adieux au Luxembourg. Mercredi aura lieu à Luxembourg la dernière réunion de travail du Comité, qui se compose en nombre égal de représentants du patronat, du salariat et d'associations d'utilisateurs et de négociants. Vendredi suivra une séance solennelle de clôture.

Hier, lors d'une conférence de presse, Enrico Gibellieri, président du Comité consultatif de la CECA, a qualifié le Comité, qui avait commencé son travail à Luxembourg le 23 janvier 1953, de berceau du dialogue social actuel en Europe. C'est lui qui a veillé à ce que l'Europe sociale ne soit pas subordonnée à l'Europe économique. En effet, jusqu'à aujourd'hui, 250 000 logements ont été construits pour les ouvriers du charbon et de l'acier. Grâce aux fonds de la CECA, les conditions de travail et de vie des ouvriers du secteur se sont considérablement améliorées. Depuis 1955, 1,7 million de personnes ont profité de la politique sociale de la Communauté charbon-acier.

Dans le préambule du traité conclu le 18 avril 1952, il n'est d'ailleurs pas question de charbon ni d'acier, mais de paix. L'objectif principal des pères fondateurs – dont entre autres Robert Schuman, Jean Monnet, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Joseph Bech – était effectivement de construire un avenir pacifique pour l'Europe. Ce traité est le seul des traités de l'Union européenne qui soit limité dans le temps, et il expire officiellement le 23 juillet.

Bien entendu, ce secteur, qui était autrefois un secteur-clé, a aujourd'hui fortement perdu de son importance. Cela ne vaut toutefois pas tellement pour l'acier, si on considère le volume de production. En 1953, les six États fondateurs ont produit 39,8 millions de tonnes d'acier brut, et l'année dernière, la Communauté des Quinze a produit 159 millions de tonnes. La tendance a évolué inversement pour la production de charbon qui, dans le même laps de temps, est passée de 248 à 82 millions de tonnes. Le nombre des effectifs a fortement diminué. Pour l'or noir, il est passé de 955 300 auparavant (Europe des Six) à 87 800 pour l'Europe des Quinze. Le nombre des ouvriers métallurgistes a presque diminué de moitié, passant de 410 397 à 276 700. En 1973, à l'apogée, avant la crise sidérurgique, jusqu'à 750 000 personnes étaient occupées dans le secteur sidérurgique de l'ancienne Communauté des Neuf. Le charbon et l'acier sont considérés comme les matières premières principales pour l'industrie de l'armement. C'est pourquoi elles avaient été placées en 1952, conformément au plan Schuman, sous le contrôle d'une Haute Autorité commune.

En aucun cas, il n'y aura pour le Comité un enterrement de première classe. Pourtant, les objectifs ont été largement atteints. Le Comité subsistera quand même sous une forme réduite et sera subordonné au Comité économique et social (CES) de Bruxelles. Il comprendra toujours 30 représentants de l'ancien Comité de la CECA, auxquels s'ajouteront 24 représentants du CES. Quatre séances plénières sont prévues par an. Mais l'actif de la CECA, d'un montant de 1,6 milliard d'euros, sera transféré dans le budget de l'UE, avec toutefois un engagement ferme. 72,8 % de cette somme seront investis dans le développement du secteur de l'acier et 27,2 % seront consacrés à la recherche dans le secteur du charbon.

Marcel Detaille, directeur de la Chambre de Travail, représentera le Luxembourg au sein du Comité.